

Règlement – L’Opération « INSTANT WIN COCOON 2017»
Rules – “ INSTANT WIN COCOON 2017” operation

Article 1 : Organisateur

La Société Arjowiggins Papiers Couchés, Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 000 € et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 393 361 134 dont le siège social est situé 32, avenue Pierre Grenier – 92100 Boulogne-Billancourt (ci-après dénommé « l’Organisateur ») organise une opération gratuite sans obligation d’achat ci-après dénommé l’opération « INSTANT WIN COCOON 2017» ou « l’Opération » devant se dérouler du mercredi 15 novembre 2017 au mercredi 20 décembre 2017.

La seule participation à l’Opération vaut acceptation pleine et entière par les Participants (tels que définis à l’article 2) du présent règlement et de toute modification ultérieure (ci-après dénommé le « Règlement »).

Article 1: Organiser

Arjowiggins Papiers Couchés, a company organized under the laws of France with a share capital of € 5,000,000 and registered in the Trade and Companies Register of Nanterre under the number 393 361 134, with its head office located at 32, avenue Pierre Grenier – 92100 Boulogne Billancourt – France (hereinafter the “Organiser”), is organising an operation without any purchase obligation which will be called the “INSTANT WIN COCOON 2017” or the “Operation”, and shall run from Wednesday, 15th November 2017 to Wednesday, 20th December 2017.

Participating in the Operation implies full acceptance by the participant (as described in art. 2) of the current Rules and any subsequent modification of these (hereafter the “Rules”).

Article 2 : Participants

L’Opération est réservée aux clients et aux distributeurs de l’Organisateur (ci-après dénommés le(s) « Participant(s) de l’Organisateur »), aux clients d’Antalis (ci-après dénommés le(s) « Participant(s) d’Antalis ») et aux clients de Giffin Graphics (ci-après dénommés le(s) Participant(s) de Giffin ») (Les Participants de l’Organisateur, d’Antalis et de Giffin Graphics seront ci-après dénommées ensemble ou individuellement le(s) « Participant(s) »). Chaque Participant ayant le statut de salarié fait son affaire d’obtenir l’autorisation préalable de son employeur pour pouvoir participer à l’Opération, sous sa seule responsabilité. Chacun d’entre eux recevra un mot de passe lui permettant de participer à l’Opération, une seule participation est autorisée.

Article 2: Participants

The Operation is reserved for customers and distributors of the Organiser (hereinafter the Organizer’s “Participant(s)”), customers of Antalis (hereinafter Antalis’ Participant(s)”) and customers of Giffin Graphics (hereinafter Giffin’s Participant(s)”), Organizer’s, Antalis’ and Giffin’s Participants shall be hereinafter referred collectively or individually as the “Participant(s)”. Participants that work in an employee status need the prior approval of their employer in order to be able to take part in the Operation which will be his own responsibility. Each of them will receive a password enabling him to participate to the Operation, only one participation is authorized.

Article 3 : Principe de l'Opération

L'Opération est accessible uniquement via internet par le lien www.highdro.cocoonpaper.com.

Une fois, le formulaire de participation visé à l'article 4 totalement rempli, les Participants autres que ceux établis en Belgique cliquent sur le bouton « Je participe » et découvre immédiatement si le lot décrit à l'article 6 leur a été attribué.

Les Participants belges se verront poser une question, le lot sera attribué au Participant ayant répondu correctement le premier.

L'Organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 3: Principle of the Operation

The Operation is accessible only on the Internet site www.highdro.cocoonpaper.com.

When the Participants have fulfilled the entry form described in article 4, they except the Belgian one click on the "I submit" button and they will immediately discover, if they have won the prize described in article 6.

A question will be asked to the Belgian Participants, the prize will be allocated to the Participant answering correctly the first.

The Organiser reserves the option to extend the period of participation and to postpone any of the announced dates.

Article 4 : Participation

L'Opération « INSTANT WIN COCOON 2017 » est ouverte aux Participants, dans les pays suivants :

- Arabie Saoudite,
- Qatar,
- Bahreïn,
- Emirats Arabes Unis
- Oman,
- Royaume-Uni,
- Irlande,
- Hongrie,
- République Tchèque,
- Suède,
- Finlande,
- Norvège,
- Danemark,
- Russie,
- Lettonie,
- Estonie,
- Lituanie,
- Slovénie,
- Turquie,
- Slovaquie,
- Roumanie,

- Bulgarie,
- Afrique du Sud,
- Emirats Arabes Unis,
- France,
- Belgique,
- Suisse,
- Espagne,
- Portugal,
- Pays-Bas,
- Allemagne,
- Autriche,
- Pologne.

Ne sont pas autorisés à participer à l'Opération, toute personne ayant collaboré directement à son organisation ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'Organisateur ou les sous-traitants de l'Organisateur autres que les Participants.

Les champs du bulletin de participation, accessible uniquement en ligne, doivent être intégralement complétés et validés.

Les informations d'identité, d'adresses ou de qualité, ou d'autres champs mentionnés au formulaire qui se révéleraient inexacts ou incomplètes entraînent l'impossibilité de participer à l'Opération.

L'Organisateur se réserve le droit d'éliminer de l'Opération toute entrée de Participants qui ne respecterait pas le Règlement et le cas échéant de reprendre le lot.

Article 4: Participation

The Operation "INSTANT WIN COCOON 2017" is open only to Participants of the following countries:

- United Arab Emirates,
- Qatar,
- Bahrain,
- Oman,
- Saudi Arabia,
- United Kingdom,
- Ireland,
- Hungary,
- Czech Republic,
- Sweden,
- Finland,
- Norway,
- Denmark,
- Russia,
- Latvia,
- Estonia,
- Lithuania,
- Slovenia,
- Turkey,
- Slovakia,
- Romania,
- Bulgaria,

- South Africa,
- France,
- Belgium,
- Switzerland,
- Spain,
- Portugal,
- Netherlands,
- Germany,
- Austria,
- Poland.

The following people may not enter the Operation: anyone who participated directly in the organisation of the Operation, their direct family members, employees or subcontractors of the Organiser other than the Participants.

All fields of the entry form, which is accessible online only, must be completed and validated.

Information regarding identity, address or professional capacity, or any other fields mentioned in the form that are found to be incorrect or incomplete will lead to the impossibility to participate to the Operation.

The Organiser reserves the right to eliminate from the Operation any entry from Participants that do not comply with the Rules, for instance an incomplete entry form.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront informés personnellement de leur gain dans les conditions fixées à l'article 3. Vingt (20) lots au total seront attribués.

Ils seront répartis comme suit :

- France, Espagne, Portugal, Pays-Bas : 6 lots ;
- Belgique : 1 lot,
- Royaume-Uni, Irlande : 4 lots,
- Slovénie, Allemagne, Suisse, Autriche : 4 lots
- Turquie, Roumanie, Bulgarie, Slovaquie, République Tchèque, Pologne, Hongrie, Emirats Arabes Unis, Arabie Saoudite, Qatar, Bahreïn, Oman : 2 lots ;
- Danemark, Norvège, Suède, Lettonie, Lituanie, Estonie, Finlande, Russie : 2 lots,
- Afrique du Sud : 1 lot.

Article 5: Declaring the winners

The price draw will be allocated personally by the Organiser according to the conditions set forth in article 3. Twenty (20) draws will be allocated in total.

They shall be allocated as follows:

- France, Spain, Portugal, Netherlands: 6 prizes,
- Belgium : 1 prize
- United Kingdom, Ireland : 4 prizes,

- Slovenia, Germany, Switzerland, Austria : 4 prizes,
- Turkey, Romania, Bulgaria, Slovakia, Czech Republic, Poland, Hungary, United Arabs Emirates, Oman, Bahrain, Qatar, Saoudi Arabia : 2 prizes;
- Denmark, Norway, Sweden, Latvia, Lithuania, Estonia, Finland, Russia: 2 prizes;
- South Africa: 1 prize.

Article 6 : Lots

6.1 La dotation est la suivante un drone Parrot AR 2 0 Power Edition d'une valeur de 250 euros chacun.

6.2 Les Lots seront remis aux gagnants à l'adresse postale communiquée par les Participants sur le site web www.highdro.cocoonpaper.com sous un délai maximal de dix (10) mois à partir de la fin de l'Opération.

Arjowiggins Papiers Couchés, en tant qu'Organisateur, se réserve la possibilité de modifier le descriptif des lots si les circonstances le nécessitent. En cas d'indisponibilité de lots, de changement de référence ou d'arrêt par le fabricant d'un des lots, l'Organisateur s'engage à fournir aux gagnants un lot de nature et de valeur équivalente.

Le cas échéant, les photos figurant sur les documents promotionnels inhérents à l'Opération ne sont pas contractuelles. Aucune compensation financière ne pourra être versée au gagnant d'un lot qu'il refuserait.

Les Participants sont les seuls bénéficiaires des lots qui leur seront éventuellement attribués par l'Organisateur.

Un gagnant ne peut prétendre qu'au lot qui lui aura été éventuellement attribué par l'Organisateur. Les lots sont réputés acceptés tels que définis dans le Règlement. Ils ne seront ni repris, ni remboursés, ni échangés contre leur valeur en espèces ou toute autre récompense. L'Organisateur ne souscrit à aucune garantie sur les lots.

6.3 Adresse électronique incorrecte, adresse postale incorrecte : (information par courriel)

Dans l'hypothèse où le Participant n'aurait pas renseigné son adresse postale sur le formulaire, il sera invité à fournir ces renseignements par courriel afin de permettre à l'Organisateur d'expédier le lot. A l'issue d'un délai de 7 jours, sans réponse au courriel invitant le gagnant à communiquer son adresse, le lot sera perdu.

Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour toutes autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'Organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou d'une adresse postale erronée.

6.4 Lots non retirés : Les gagnants injoignables, ou ne répondant pas dans un délai de 7 jours pour fournir leur adresse, ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués et visés à l'article 6.1 du Règlement, sont personnels et non transmissibles sauf si le gagnant décide de donner son lot à une organisation caritative. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 6: Prizes

6.1 Prize is a drone Parrot AR 2 0 Ellite Power each having a value of Euros 250.

6.2 Prizes will be sent to the winners at the postal address that Participants have indicated on the website www.highdro.cocoonpaper.com , within ten (10) months from the end of the Operation.

Arjowiggins Papiers Couchés, as Organiser, reserves the option to change the description of any of the prizes if circumstances require it. In the case a prize is not available, change of reference or discontinuation of one of the products by the manufacturer, the Organiser undertakes to provide the winners with a prize of an equivalent nature and value.

The photographs featuring on promotional documents inherent to the Operation are not contractually binding. No financial compensation can be paid out to winners who refuse a prize.

The Participants are the sole beneficiaries of any prizes that they may receive from the Organiser.

Winners may claim only the prize that is attributed to them by the Organiser.

Prizes are deemed accepted as defined in the Rules. They may not be returned, reimbursed, or exchanged for their value in cash or any other gain. The Organiser offers no guarantee on any of the prizes.

6.3 Incorrect electronic address, incorrect postal address: (information by email)

If the Participant did not indicate his postal address on the entry form, he will be asked to provide this information in answer to an email from the Organiser, to allow him to ship the prize. After a period of 7 days, if no reply is received to the email in which the winner is asked to communicate his address, the prize will be lost.

If the email address is incorrect or does not correspond to that of the winner, or if for any other technical reasons the information email cannot be delivered to the correct recipient, the Organiser will under no circumstances be held responsible. It is also not the responsibility of the Organiser to search for the addresses of winners that cannot be reached due to an invalid email address or incorrect postal address.

6.4 Unclaimed prizes: Winners who cannot be reached, or who do not reply within 7 days to provide their address, cannot claim any prize, compensation or indemnity of any sort.

Prizes that are attributed and set forth in article 6.1 of the Rules are personal and not transferable, except if the winner decides to give it to a charity. Moreover, prizes can in no way be contested by the winners, nor be swapped or exchanged for any counterpart of any kind.

Article 7 : Responsabilité

Il est expressément entendu qu'en tout état de cause, en cas de mise en jeu de la responsabilité de l'Organisateur, cette dernière ne saurait excéder le montant de la dotation acquise, au final, par chaque gagnant.

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'Organisateur au titre de l'Opération est de mettre à disposition le site internet www.highdro.cocoonpaper.com (sauf si l'indisponibilité est due notamment à des difficultés techniques... sans que cette liste ne soit exhaustive), telles que décrites aux paragraphes suivants) afin de permettre le chargement de contenus habilitant la

participation à l'Opération, de compléter les formulaires sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation à l'Opération implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations, la présence de cookies liés à la connexion sur le site internet de l'Opération.

Article 7: Liability

It is expressly understood that in any event, if the liability of the Organiser is incurred, it may not exceed the amount of the prize won in the end by each winner.

The Participant acknowledges and accepts that the sole obligation of the Organiser with regard to the Operation is to make the website www.highdro.cocoonpaper.com available (except if the website is not available due to - and this list is not exhaustive - any technical, hardware or software failure of any kind as described in the following paragraphs) in order to enable the download of content that allows the entry into the Operation, to fill in the forms provided that the entry complies with the present Rules, to ship their prizes to the winners, as per the criteria mentioned in the present Rules.

The Organiser cannot be held liable for - and this list is not exhaustive - any technical, hardware or software failure of any kind, risks of contamination from any viruses on the network and the lack of protection of certain data against misappropriation.

Entering the Operation implies knowing and accepting the characteristics and limitations of the Internet in terms of technical performance, response times for consulting, and for querying or transferring information and presence of "cookies" linked to connection to the web site of the Operation.

Article 8 : Divers

Les Participants autorisent par avance l'Organisateur à utiliser leurs noms, enseignes, logo, photographies et/ou témoignages, à des fins commerciales, sans autre compensation que celle du lot. Chaque Participant devra vérifier si les récompenses attribuées dans le cadre de l'Opération doivent être déclarées aux administrations compétentes.

Article 8: Miscellaneous

Participants authorise the Organiser in advance to use their names, brand names, logos, photographs and/or testimonies for commercial purposes, with no other compensation than the prize won. Each Participant must check if the rewards allocated as part of the Operation must be declared to the appropriate administrative authorities.

Article 9 : Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les Participants d'Antalis sont informés que les données à caractères nominatifs collectées au cours de l'Opération seront traitées dans un fichier informatisé appartenant à Antalis. Ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Ce droit s'exerce sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Antalis – Opération INSTANT WIN COCOON 2017– 8 rue de Seine – 92100 Boulogne-Billancourt – France. Les informations personnelles collectées sont destinées à l'usage de d'Antalis pour les besoins de l'Opération ainsi qu'à des fins d'opérations marketing ou de statistiques commerciales. Elles ne seront pas cédées mais pourront être transmises à des tiers aux fins d'organiser l'Opération.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les Participants sont informés que les données à caractères nominatifs collectées au cours de l'Opération seront traitées dans un fichier informatisé appartenant à l'Organisateur. Ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Ce droit s'exerce sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Arjowiggins Papiers Couchés – Opération INSTANT WIN COCOON 2017– 32 avenue Pierre Grenier – 92100 Boulogne-Billancourt – France. Les informations personnelles collectées sont destinées à l'usage de l'Organisateur pour les besoins de l'Opération ainsi qu'à des fins d'opérations marketing ou de statistiques commerciales. Elles ne seront pas cédées mais pourront être transmises à des tiers aux fins d'organiser l'Opération.

Conformément aux lois relatives à la protection des données personnelles en vigueur dans le pays d'immatriculation de Giffin Graphics, les Participants de Giffin sont informés que les données à caractères nominatifs collectées au cours de l'Opération seront traitées dans un fichier informatisé appartenant à Giffin Graphics. Ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Ce droit s'exerce sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Giffin Graphics – Opération INSTANT WIN COCOON 2017 - Abu Dhabi - P.O.BOX 955 - ABU DHABI – U.A.E. Les informations personnelles collectées sont destinées à l'usage de Giffin Graphics pour les besoins de l'Opération ainsi qu'à des fins d'opérations marketing ou de statistiques commerciales. Elles ne seront pas cédées mais pourront être transmises à des tiers aux fins d'organiser l'Opération.

Article 9: Data Protection

In accordance with the Data Protection Law n° 78-17 of 6 January 1978 as amended, Antalis's Participants are informed that data specifying names collected during the Operation will be processed in an electronic file belonging to Antalis. Antalis' Participants have the right to access, correct and delete data concerning them. This right can be exercised by sending a request in writing to the following address: ANTALIS – Opération INSTANT WIN COCOON 2017– 8 rue de Seine – 92100 Boulogne-Billancourt – France. Personal information collected is intended for use by Antalis for the requirements of the Operation and for marketing operations or commercial statistics. It will not be sold but may be transferred to third parties necessary for the purpose of the organisation of the Operation.

In accordance with the Data Protection Law n° 78-17 of 6 January 1978 as amended, Participants are informed that data specifying names collected during the Operation will be processed in an electronic file belonging to the Organiser. The Organizer's Participants have the right to access, correct and delete data concerning them. This right can be exercised by sending a request in writing to the following address: Arjowiggins Papiers Couchés – Opération INSTANT WIN COCOON 2017– 32 avenue Pierre Grenier – 92100 Boulogne-Billancourt – France. Personal information collected is intended for use by the Organiser for the requirements of the Operation and for marketing operations or commercial statistics. It will not be sold but may be transferred to third parties necessary for the purpose of the organisation of the Operation.

In accordance with the Data Protection Law in force in the country of incorporation of Giffin Graphics, Giffin's Participants are informed that data specifying names collected during the Operation will be processed in an electronic file belonging to Giffin Graphics. Participants have the right to access, correct and delete data concerning them. This right can be exercised by sending a request in writing to the following address: Giffin Graphics – Opération INSTANT WIN COCOON 2017 - Abu Dhabi - P.O.BOX 955 - ABU DHABI – U.A.E. Personal information collected is intended for use by Giffin Graphics for the requirements of the Operation and for marketing operations or commercial statistics. It will not be sold but may be transferred to third parties necessary for the purpose of the organisation of the Operation.

Article 10 : Modification, Annulation, Exclusion

L'Organisateur se réserve la faculté d'écourter, de proroger, de prolonger, de différer, d'interrompre, de modifier les conditions de participation ou d'annuler l'Opération et notamment en cas de fraude et ceci sans préavis et pour quelque cause que ce soit, sans avoir à en justifier et sans indemniser les Participants. Toute modification pour les raisons exposées ci-dessus sera réalisée par voie d'avenant au présent Règlement déposé en la SELARL AY, Eric ALBOU & Carole YANA, Huissiers de Justice associés -32 rue de Malte – 75011 PARIS - France. Dans ce cadre, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment. L'Organisateur pourra, le cas échéant, procéder à des contrôles ponctuels permettant de vérifier l'exactitude des informations fournies.

Toute tentative de falsification des informations transmises entraîne automatiquement l'exclusion du Participant de l'Opération. La participation à l'Opération implique l'acceptation pure et simple du présent Règlement, régi par la loi française. Les éventuelles interprétations relatives à ce dernier seront examinées par l'Organisateur. Les décisions de celui-ci seront définitives et sans appel.

Article 10: Modification, Cancellation, Exclusion

The Organiser reserves the right to shorten, adjourn, prolong, defer, interrupt or modify the conditions of entry or to cancel the Operation especially in the event of fraud, without notice and for any reason, without having to justify this and without compensating Participants. Any modifications for the above mentioned reasons will be done only by way of an amendment to the Rules filled with SELARL AY, Eric ALBOU & Carole YANA, Huissiers de Justice associés - 32 rue de Malte – 75011 PARIS - France. In this context, the Organiser reserves the right to modify these Rules at any time. The Organiser may, where necessary, perform occasional checks to verify that the information provided is accurate.

Any attempt to falsify information sent automatically leads to the Participant being excluded from the Operation. Entering the Operation implies simple acceptance of these Rules, governed by French law. Any interpretation of these Rules shall be examined by the Organiser. The latter's decisions shall be final and binding.

Article 11 : Droit applicable – Réclamations - Litiges

Le présent Règlement sera soumis et interprété conformément au droit français.

L'Organisateur s'efforcera de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'interprétation ou l'exécution du présent Règlement.

Pour ce faire, toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement à l'adresse de l'Opération et comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur (nom et adresse) ainsi que le résultat obtenu à l'Opération. Les contestations et réclamations écrites relatives à

l'Opération ne seront plus prises en compte passé un délai de 15 jours après sa clôture. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

En cas de désaccord définitif, les tribunaux de Paris seront les seuls compétents.

Article 11: Governing law, Complaints and litigation

The present Rules are subject and will be construed in accordance with the French laws.

The Organiser will make every effort to settle out of court any dispute that might arise concerning the interpretation or implementation of these Rules.

To do this, any complaint must be sent exclusively in writing to the Operation address and must include the exact details of the plaintiff (name and address) and the result obtained in the Operation. Written disputes and complaints concerning the Operation shall not be taken into account 15 days after its end. No other method of dispute or complaint may be taken into account.

If there is permanent disagreement, the Paris courts shall have sole jurisdiction.

Article 12 : Dépôt

Le Règlement est déposé en la SELARL AY, Eric ALBOU & Carolle YANA, Huissiers de Justice associés - 32 rue de Malte – 75011 PARIS - France.

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande écrite postée à l'adresse de l'Opération, indiquée ci-dessous, avant le 20 décembre 2017 (cachet de la poste faisant foi).

Adresse de l'Opération = Arjowiggins Papiers Couchés – Opération INSTANT WIN COCOON 2017– 32, avenue Pierre Grenier – 92100 Boulogne-Billancourt – France.

Article 12: Deposit

The Rules are deposited with SELARL AY, Eric ALBOU & Carolle YANA, Huissiers de Justice associés -32 rue de Malte – 75011 PARIS - France.

The Rules will be sent free of charge to anyone requesting them in writing to the Operation address, given below, before 20th December 2017 (date as per postmark).

Operation Address = Arjowiggins Papiers Couchés – Opération INSTANT WIN COCOON 2017– 32, avenue Pierre Grenier – 92100 Boulogne-Billancourt – France.